COMMUNE DE SEPMERIES

Procès-verbal de la réunion de

Conseil Municipal du Vendredi 27 novembre 2020 à 20h

Conseil Municipal convoqué le 23 novembre 2020

Présents:

Mmes & Mrs: Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Anne-Laure GAILLET, Alain DUPUIS, Néjia LECAT, Jean-Michel PASBECQ, Alice PETIAUX, Caroline DANEULIN, Christophe DIENNE, Agathe OLIVIER, Anthony DOUVRY

Retard:/

Absents ayant donné procuration:

Monsieur Romain GEORGES donne procuration à Madame Anne-Laure GAILLET

Excusé(e)s:

Madame Sophie DUVAL, Messieurs Daniel POTTIEZ et Corentin BONET

Absent(e)s:

En présence de la secrétaire : /

Rappel de l'Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 13 Novembre 2020,
- Désignation du secrétaire de séance.

Délibérations communales

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de subvention avec le Département pour la sécurisation de traversée piétonne par la modification de la signalisation verticale et horizontale et à leur entretien ultérieur.
- Vote d'une remise gracieuse au commerce « Le Villageois » sur le loyer du mois de décembre suite à la fermeture du bar/brasserie dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
- Demande de dossier dans le cadre de la subvention ADVB exceptionnelle (plan de relance) et autoriser Monsieur le maire à signer les conventions si accords favorables

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 Novembre 2020

Le procès-verbal n'étant pas finalisé, l'approbation est reportée à la prochaine réunion de Conseil.

2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christophe DIENNE a été nommé secrétaire de séance.

3- DÉLIBÉRATIONS COMMUNALES

a. <u>Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de subvention avec le</u>

<u>Département pour la sécurisation de traversée piétonne par la modification de la signalisation verticale et horizontale et à leur entretien ultérieur.</u>

Monsieur le Maire rappelle que le 3 juillet dernier, l'ensemble du Conseil a délibéré en faveur d'une demande de subvention Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2020.

Le 28 septembre dernier, nous avons reçu l'attribution de subvention, à savoir :

- 1440.08€ pour la requalification de la signalisation verticale de police, RD100
- 1679.81€ pour le marquage au sol afin d'améliorer la visibilité des équipements de sécurité, RD100
- 975€ pour la création d'une traversée piétonne, RD100

Le 13 Novembre dernier, nous avons reçu la convention relative à sécurisation de traversée piétonne par la modification de la signalisation Verticale et Horizontale et à leur entretien ultérieur sur la RD 100 dite « Grand-Rue » du PR 7+0700 à 7+0970.

Il nous est demandé de bien la compléter par la date de la délibération autorisant sa signature, et de la retourner signée accompagnée de la copie de la délibération.

Or celle-ci ne stipule pas que Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs au dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer tous documents relatifs au dossier.

Pour: 12 Abstention: 0 Contre: 0

b. <u>Vote d'une remise gracieuse au commerce « Le Villageois » sur le loyer du mois de décembre suite à la fermeture du bar/brasserie dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire</u>

Monsieur le maire demande à Monsieur Anthony DOUVRY de bien vouloir sortir du fait de son lien de parenté avec le locataire. Monsieur Anthony DOUVRY ne prend pas part au vote.

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales, Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, Vu le bail de location du 31 juillet 2015 au commerce « le Villageois »

Considérant la situation sanitaire d'urgence Covid 19 et le confinement des bars/brasseries pouvant rendre difficile le maintien de notre commerce de proximité, le Maire propose au Conseil Municipal

après discussion et proposition de l'assemblée de procéder à une remise gracieuse des loyers du commerce « le villageois » des mois de Novembre et décembre 2020.

Décide : la remise gracieuse de la créance des loyers des mois de novembre et décembre 2020 d'un montant de 1200€.

Pour: 11

Abstention: 0

Contre: 0

c. <u>Demande de dossier dans le cadre de la subvention ADVB exceptionnelle (plan de relance) et autoriser Monsieur le maire à signer les conventions si accords favorables</u>

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de l'école à savoir le remplacement de la porte d'entrée de l'école, le remplacement du portail, des grilles de l'école et du relamping des bâtiments communaux.

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre du Conseil Départemental et il y a lieu de déposer un dossier.

Ayant pris connaissance du projet par Monsieur le Maire qui s'élève à 26124.97 € HT

Le Conseil Municipal à la majorité :

Pour: 12

Abstention: 0

Contre: 0

Approuve ce projet de Rénovation de l'école l'Hirondelle de SEPMERIES et Relamping Bâtiments communaux.

Sollicite l'attribution de la subvention au titre du Conseil Départemental, Patrimoine non protégé au taux de 50 % soit :

- Montant des travaux subventionnables HT

: 26124.97 €

- Montant des travaux TTC

: 31349.96 €

- Subvention Département Sollicitée

:50 % soit 13062.49 €

- Autofinancement sur le TTC

: 18287.47 €

Accepte les modalités de réalisation et de financement telles qu'exposées,

S'engage en outre à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'arrêté de subvention, Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dossier si accord favorable du Département.

Monsieur le Maire a levé la séance à 22H30

Le Secrétaire, Christophe DIENNE